

Protéger vos installations d'eau



L'effet du gel sur vos installations d'eau peut entraîner des désagréments dans votre habitation : coupure d'eau, fuite, voire dégâts matériels. Pour éviter cela en période de froid, notamment en cas d'absence prolongée, voici quelques précautions à prendre...

Que faire pour éviter le gel du compteur d'eau et des canalisations ?

Tout compteur d'eau exposé au froid ou au gel doit être protégé :

- Votre compteur est situé dans un local non chauffé (cave, garage...) : ne coupez jamais complètement le chauffage, entourez le compteur d'eau et les parties apparentes de la tuyauterie avec une gaine isolante. Pensez néanmoins à laisser l'accès au compteur pour les relevés !
- Votre compteur est enterré à l'extérieur : calfeutrez le compteur d'eau et les canalisations exposées avec des plaques en polystyrène. N'utilisez jamais de matériaux absorbant l'humidité (paille, textile, papier, laine de verre ou de roche, etc.)

Que faire lorsque vos installations sont gelées ?

Le gel peut se constater par un simple manque d'eau.

- 1- Coupez l'eau pour éviter toute inondation au moment du dégel
- 2- Dégelez votre installation : un sèche-cheveux peut suffire pour dégeler une canalisation bloquée, mais n'utilisez jamais une flamme
- 3- Vidangez votre installation

Que faire en cas d'absence prolongée ?

Vidangez votre installation :

- 1- Fermez le robinet d'arrêt – celui situé entre la rue et le compteur d'eau
- 2- Ouvrez simultanément les robinets de vos installations sanitaires, afin que l'eau présente dans les canalisations s'écoule
- 3- Ouvrez le robinet de purge (s'il existe) – celui situé entre le compteur d'eau et vos robinets intérieurs – jusqu'à ce que l'eau ne coule plus
- 4- Refermez le robinet de purge
- 5- La vidange est terminée : refermez tous les robinets de vos installations sanitaires